

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202507/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 01/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à dix-huit heures et trente minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{ier} juillet 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane

Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle

M ANNIC Régis qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

LMM : APPROBATION DE LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DU FONDS DE CONCOURS
« ATTRACTIVITÉ »

La commune a déposé une demande de financement pour le projet en cours d'extension des chemins de randonnées (achat des terrains, création des chemins, installation d'une passerelle après étude de sol). Pour rappel, le montant sollicité était de 9 847 € 42.

Le Mans Métropole a délibéré favorablement sur cette demande lors du conseil communautaire du 27 juin 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention attributive et autorise le maire à la signer.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

